



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

francophonie

Question écrite n° 29281

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication au sujet de la valorisation de la francophonie dans la région de l'océan Indien. Il souhaiterait savoir les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la valorisation de la francophonie dans la région de l'océan Indien, la promotion de la langue française comme moyen d'accès à la communication internationale est devenue, depuis le sommet de Maurice en 1993, une composante forte de la politique étrangère des quatre pays de la sous-région. Ainsi, le retour de la francophonie à Madagascar est un phénomène relativement récent. Depuis 1991, après de nombreuses années de « malgachisation », le français a été progressivement réintroduit comme langue officielle d'enseignement. Le centre régional d'enseignement francophone pour l'océan Indien (CREFOI), implanté à Madagascar, assure une formation pédagogique de haut niveau en français au bénéfice de l'ensemble des Etats de la sous-région, notamment en matière d'environnement. Les Seychelles - par ailleurs membre du Commonwealth - participent aux conférences ministérielles et aux instances politiques de la francophonie. Elles appuient les réformes lancées par le secrétaire général de la francophonie pour une francophonie plus efficace et plus transparente. Aux Seychelles comme à Madagascar, les actions entreprises par l'association des maires francophones (AIMF) sont appréciées. Maurice, exemplaire par son dynamisme économique, est également un des rares pays au monde où le français est en progression face à l'anglais. L'AUPELF-UREF y a inauguré en mars 1999 un institut francophone d'entrepreneuriat (IFE) qui pourrait s'imposer comme un pôle d'excellence francophone en matière de gestion et d'administration des entreprises. La France y fait preuve de vigilance et entend plus que jamais veiller au maintien de l'offre francophone la plus complète possible. Ainsi, alors que le paysage audiovisuel mauricien souffrait d'un déficit d'émissions en français, une convention a été signée entre Radio France et Mauritius Broadcasting Corporation en mai 1999 afin d'assurer la diffusion de 15 heures francophones sur 24 en modulation de fréquence à des heures de grande écoute. Aux Comores, en revanche, si la demande de francophonie semble forte, les événements récents qui ont marqué la vie politique de l'archipel se sont traduits par l'arrêt des programmes de coopération. Mais la promotion de la francophonie dans la région de l'océan Indien procède également des synergies résultant de la coordination des coopérations bi et multilatérales. La direction régionale des affaires culturelles (DRAC), située à Saint-Denis de la Réunion, accorde une attention particulière à la mise en oeuvre de projets d'échanges culturels avec les pays voisins. Le gouvernement de la France considère que la Commission de l'océan Indien (COI) constitue un forum approprié pour améliorer le traitement de ces questions sous l'angle de l'intégration sous-régionale. Une convention a déjà été signée avec Maurice, une autre le sera bientôt avec les Seychelles. Elles prévoient, outre la formation des personnels, le développement des relations entre les pays francophones de cette zone dans les principaux domaines culturels. Un répertoire des acteurs culturels de l'océan Indien est en cours d'élaboration et un prix littéraire des îles de l'océan Indien devrait être annoncé prochainement. Ces deux projets ont fait l'objet d'un financement particulier dans le cadre du « Fonds de soutien aux échanges artistiques et culturels » mis en place par le secrétariat

d'Etat à l'outre-mer et le ministère de la culture et de la communication.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29281

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2577

Réponse publiée le : 26 juillet 1999, page 4538